



ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT

Le maire de Saint-Agrève,

Vu la demande en date du 26 juillet 2022 par laquelle Maître Cécile Seignovert, notaire à 99 avenue Gross Umstadt, BP 150, 07130 Saint-Péray, demande l'alignement de la propriété sise 135 rue Jacques Dondoux encadrée :

- section BO n°0039, rue Jacques Dondoux
- section BO n°0372, rue Jacques Dondoux, rue des lauriers et rue du stade
- section BO n°0036, rue des Oiseaux

en 07320 Saint-Agrève

Vu le Code des collectivités territoriales notamment son article L.2122-21, 5° ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment son article L.112-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

Vu la configuration des lieux,

Article 1 - Alignement

L'alignement de la voie sise «135 rue Jacques Dondoux / rue des Oiseaux» au droit de la propriété cadastrée BO n°0039, BO n°0372, et BO n°0036 est défini par les plans matérialisant les limites A, B, C, D, E, F et G entre le domaine public et la propriété. Ces plans, établis par la société Géodiag, géomètre expert, sont annexés au présent arrêté.

Article 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

En toutes circonstances, et conformément aux dispositions de l'article L. 112-1 du Code de la construction et de l'habitation susvisé, il lui est interdit d'élever en bordure de la voie communale ci-dessus désignée toute construction ou installation non conforme à l'alignement.

Article 4 - Publication

Le présent arrêté sera transmis au Représentant de L'État dans le Département et notifié à Maître Cécile Seignovert.

Article 5 - Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Saint-Agrève, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Michel VILLEMAGNE



Diffusion :

- Maître Cécile Seignovert, office.coudercseignovert@notaires.fr
- La commune de Saint-Agrève pour affichage et/ou publication.

Annexes :

Plans 1, 2 et 3 matérialisant les limites de fait du domaine public

COMMUNE DE SAINT AGREVE
Lieu-dit "CHANTOISEL", n°135 rue Jacques DONDOUX
Cadastré section BO n°36, 39, 372

Propriété COUDERC

PLAN D'ALIGNEMENT 2/3

ECHELLE 1/250° CC45

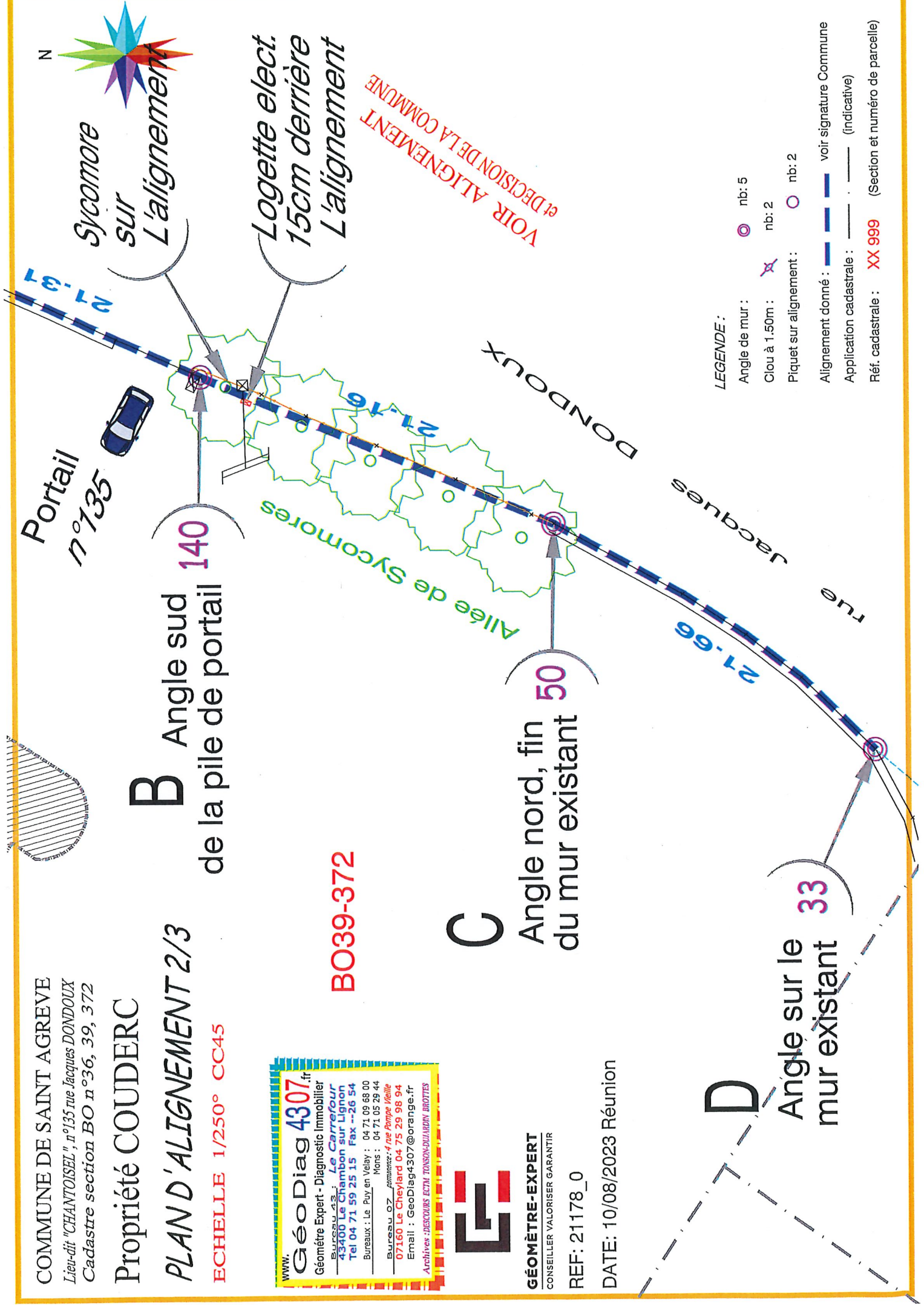
www.
GéoDiag 4307.fr
Géomètre Expert - Diagnostic Immobilier
Bureau : Le Carrefour
43400 Le Chambon sur Lignon
Tel 04 71 59 25 15 Fax --26 54
Bureaux : Le Puy en Velay : 04 71 09 68 00
Mions : 04 71 05 29 44
Bureau 07 : *Amboise - 4 rue Pompe Vieille*
07160 Le Cheylard 04 75 29 98 94
Email : GeoDiag4307@orange.fr
Archives : DISCOURS ECTM TONSON-DUJARDIN BROTTES



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

REF: 21178_0

DATE: 10/08/2023 Réunion



VOIR ALIGNEMENT
et DECISION DE LA COMMUNE

- LEGENDE :
- Angle de mur : nb: 5
 - Clou à 1,50m : nb: 2
 - Piquet sur alignement : nb: 2
 - Alignement donné : voir signature Commune
 - Application cadastrale : (indicative)
 - Réf. cadastrale : **XX 999** (Section et numéro de parcelle)

COMMUNE DE SAINT AGREVE
Lieu-dit "CHANTOISEL", n°135 rue Jacques DONDOUX
Cadastré section BO n°36, 39, 372

Propriété COUDERC

PLAN D'ALIGNEMENT 1/3

ECHELLE 1/250° CC45

www.
Géodialog 4307.fr
Géomètre Expert - Diagnostic Immobilier
Bureau 43 : Le Carrefour
43400 Le Chambon sur Lignon
Tel 04 71 59 25 15 Fax --26 54
Bureau 1 : Le Puy en Velay : 04 71 09 68 00
Nons : 04 71 05 29 44
Bureau 07 : *Remise* 4 rue Pompe Velle
07160 Le Cheylard 04 75 29 98 94
Email : GeoDiag4307@orange.fr
Archives : DESOURS ECTM TONCON-BILLARDIN BROTTES



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

REF: 21178_0

DATE: 10/08/2023 Réunion

BO36

2 piquets d'alignement

G F E

Angle sur le mur existant

15

14.75

18.56

rue

des

OISEAUX

10

2 clous distants de 1.50m

des piquets d'alignement



LEGENDE :

Angle de mur : nb: 5

Clou à 1.50m : nb: 2

Piquet sur alignement : nb: 2

Alignement donné : voir signature Commune

Application cadastrale : (indicative)

Réf. cadastrale : **XX 999** (Section et numéro de parcelle)

**VOIR ALIGNEMENT
et DECISION DE LA COMMUNE**

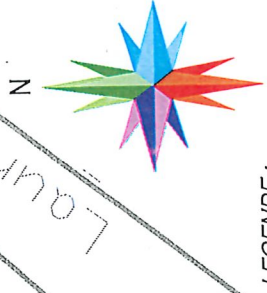
bac

COMMUNE DE SAINT AGREVE
 Lieu-dit "CHANTOISEL", n°135 rue Jacques DONDOUX
 Cadastre section BO n° 36, 39, 372

Propriété COUDERC

PLAN D'ALIGNEMENT 3/3

ECHELLE 1/500° CC45



LEGENDE :

- Angle de mur : nb: 5
- Clou à 1.50m : nb: 2
- Piquet sur alignement : nb: 2
- Alignement donné : voir signature Commune
- Application cadastrale : (indicative)
- Réf. cadastrale : **XX 999** (Section et numéro de parcelle)

NOTA :

Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire avec les voisins. Les cotes et les superficies résultent de l'état des lieux, des indications des propriétaires et de l'application cadastrale.

L'appartenance des murs résulte des indications fournies par l'actuel propriétaire.

NOTA :

Les réseaux sont reportés au mieux d'après les éléments affleurants ou les plans communiqués ; le tracé de certains réseaux est approximatif ou ne figure pas faute d'éléments ; ils devront tous être détectés avant travaux



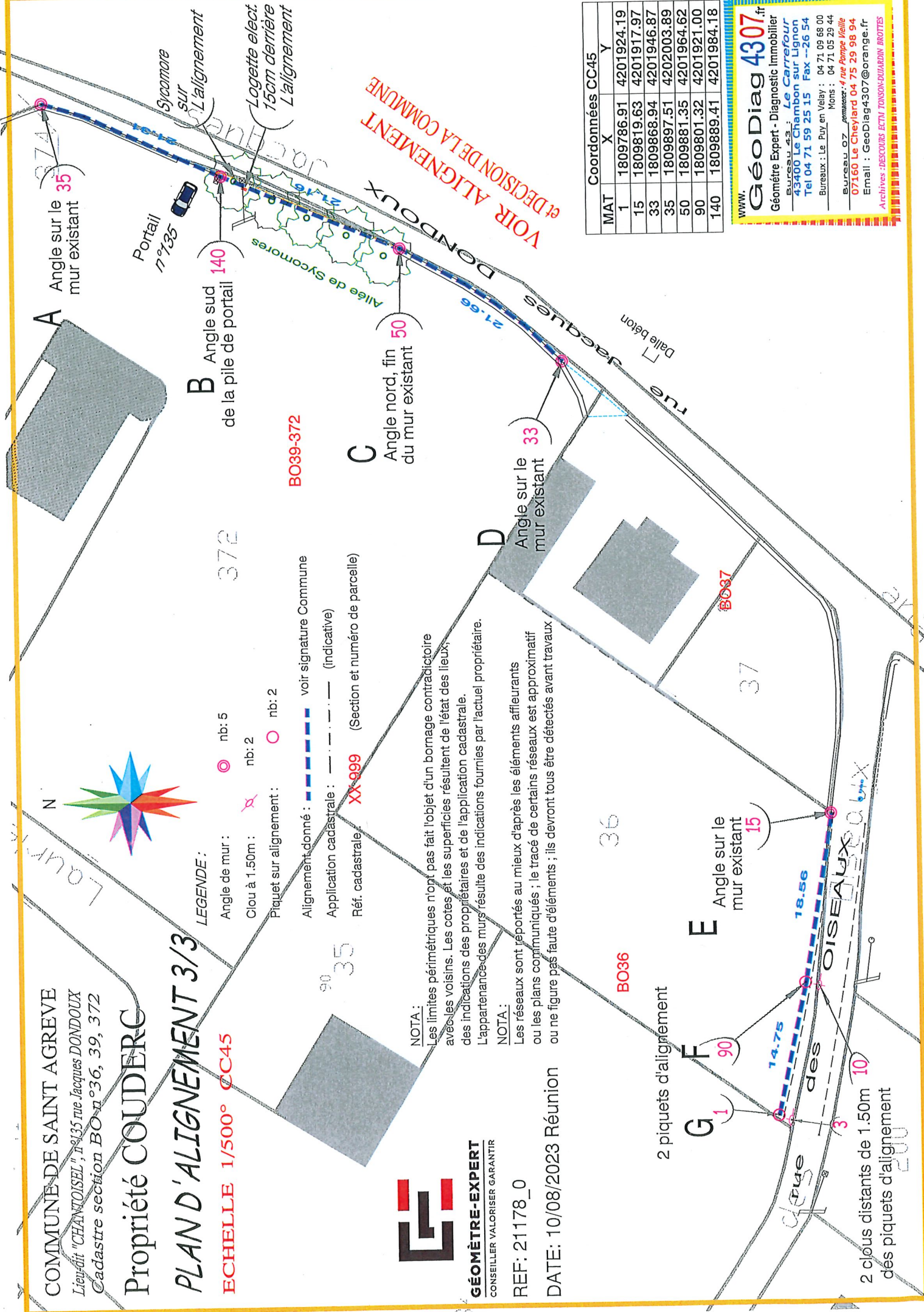
GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISER GARANTIR

REF: 21178_0

DATE: 10/08/2023 Réunion

2 piquets d'alignement

2 clous distants de 1.50m des piquets d'alignement



BO39-372

BO37

BO36

**VOIR ALIGNEMENT
 et DECISION DE LA COMMUNE**

MAT	Coordonnées CC45	
	X	Y
1	1809786.91	4201924.19
15	1809819.63	4201917.97
33	1809868.94	4201946.87
35	1809897.51	4202003.89
50	1809881.35	4201964.62
90	1809801.32	4201921.00
140	1809889.41	4201984.18

www. GeoDiag 4307.fr
 Géomètre Expert - Diagnostic Immobilier
 Bureau 43 : Le Carrefour
 43400 Le Chambon sur Lignon
 Tel 04 71 59 25 15 Fax --26 54
 Bureaux : Le Puy en Velay : 04 71 09 68 00
 Mons : 04 71 05 29 44
 Bureau 07 : Permanence : 4 rue Pompe Vieille
 07160 Le Cheylard 04 75 29 98 94
 Email : GeoDiag4307@orange.fr
 Archives : DESOURS ECTM TONSON-DUJARDIN BROTTES